



PREFET DE LA DORDOGNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Projet de défrichement pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien Communes de Parcoul-Chenaud et Saint Aulaye-Puymangou

Il sera procédé à une mise à disposition du public **du 24 mai 2016 au 08 juin 2016 inclus**, du dossier de demande d'autorisation concernant le projet de défrichement d'une surface de 4,5924 hectares aux lieux-dits « Au Pré de Narde – Les Combes – A la Grande Garde – Au Faugereau – Au Touvenain – A Tartiveau – Feuillevert » sur les communes de Parcoul et Puymangou pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien.

Le responsable de ce projet est SNC FERME EOLIENNE DES GRANDS CLOS – 2 rue du Libre Echange – CS 95893 – 31506 TOULOUSE Cédex 5. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public aux mairies de Parcoul, Saint Aulaye et à la mairie annexe de Puymangou où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

A la fin de la mise à disposition, le responsable du projet la SNC FERME EOLIENNE DES GRANDS CLOS recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera au Préfet, à la Direction Départementale des Territoires.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public aux mairies de Parcoul-Chenaud et Saint Aulaye-Puymangou, à la Direction Départementale des Territoires - Service Connaissance et Animation Territoriale - Cité Administrative à Périgueux, ainsi que sur le site internet de la Préfecture : www.dordogne.gouv.fr.

Le Préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée.